

Appel à projets Paris Tous En Jeux 2020

Général

Faut-il s'enregistrer sur ParisAsso pour candidater ?

Quelles sont les pièces à fournir pour la demande dans ParisAsso ?

L'enregistrement sur ParisAsso est obligatoire pour déposer un dossier final ; la liste des pièces à fournir est inscrite dans le règlement de l'appel à projet.

Le numéro d'appel à projet obligatoire est : **PTEJ2020**

Quels sont les bénéficiaires des formations ?

Le dispositif doit s'adresser prioritairement aux Parisien-ne-s habitants des quartiers populaires. Il cible plus généralement les publics éloignés de l'emploi : les personnes avec une formation de niveau 3 (CAP-BEP) et infra, les jeunes de moins de 30 ans (notamment les décrocheurs scolaires), les demandeurs d'emploi de longue durée, les demandeurs d'emploi seniors (de 45 ans et plus), les travailleurs handicapés et les bénéficiaires du RSA.

Certaines filières ou certains métiers spécifiques seront-ils privilégiés dans le cadre de cet appel à projet ?

Les principaux secteurs d'activité visés sont les suivants :

- Le secteur de l'organisation et de la logistique ;
- Le secteur de la construction (bâtiment et travaux publics) ;
- Le secteur des services à la personne ;
- L'artisanat local et notamment la filière textile ;
- L'agriculture durable.

Dans le souci de ne pas exclure une proposition innovante qui n'entrerait pas dans ce cadre, tout projet de formation à un métier résilient au sens du présent appel à projets non identifié dans la liste qui précède sera étudié, s'il correspond à un métier susceptible de connaître un fort développement à l'issue de la crise sanitaire et dans le contexte des transformations économiques et sociétales qui vont en résulter. Il conviendra que le candidat argumente et justifie (références, documentation...) que le métier pour lequel il propose de mettre en place une action de formation est susceptible d'être particulièrement mobilisé dans la nouvelle économie et les nouveaux usages.

Localisation des actions

Les actions de formation devront impérativement avoir lieu sur Paris ou dans un territoire de la petite couronne.

Si elles ne sont pas situées sur Paris, elles doivent néanmoins cibler un public de Parisien-ne-s comme indiqué ci-dessus.

Y-a-t-il une durée minimale et maximale des formations éligibles ?

La durée maximale de formation s'élève à 1 an. Les formations peuvent démarrer en 2020 ou 2021.

Le numéro de déclaration d'activité est-il obligatoire ?

Si vous êtes un organisme de formation, il est obligatoire de remplir ce numéro dans le dossier de candidature. Si vous êtes en cours de référencement, il convient de transmettre une preuve du dépôt de votre

demande.

Dépôt des dossiers

Comment déposer le dossier ?

Le dossier de candidature devra être déposé sur ParisAsso le 23 juillet au plus tard. Attention, contrairement à la première édition de cet appel à projets, il n'y a pas deux mais une seule vague cette année. L'intégralité des demandes doit donc être déposée pour le 23 juillet, y compris pour des projets qui commenceraient en 2021.

L'envoi d'un pré-projet est conseillé afin d'échanger avec l'équipe sur DAE-Paris Tous En jeux@paris.fr

Dans quels délais le dossier sera-t-il traité ?

Des échanges sur les projets auront lieu jusqu'au 4 septembre, le jury se tiendra fin septembre et le Conseil de Paris visé est celui de décembre.

Le projet peut-il être co-porté par deux structures ?

Les propositions formulées par des groupements d'associations ou de structures sont encouragées. Dans ce cas, un chef de file doit être désigné : il sera l'interlocuteur privilégié de la Ville de Paris durant la phase de candidature et la mise en œuvre du projet. Une convention de partenariat doit alors être déposée avec le projet, en précisant notamment les conditions de reversement de la subvention.

Il faudra joindre au dossier une fiche descriptive de chacune des structures partenaires avec leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités (uniquement en cas de projet en partenariat).

Financement des projets

Les financements visent-ils uniquement des formations préexistantes ou est-il possible de soumettre des formations en cours de création ?

Les financements visent les formations préexistantes ainsi que les formations en cours de création. Toutes les propositions seront examinées.

Quel budget pour PTEJ 2 ?

En 2020, le budget de l'appel à projets est le suivant : 476 000€ en fonctionnement, et 500 000€ en investissement.

Les reconductions de formation financées lors de la première édition seront-elles privilégiées ?

Les reconductions de formations financées lors de la première édition sont possibles et seront examinées au même titre que les nouvelles formations déposées. Par ailleurs, nous serons particulièrement attentifs aux éléments de bilan fournis (intermédiaires ou finaux) avant d'envisager toute reconduction.

Contact

Comment vous contacter ?

Les contacts se font essentiellement par mail, sur la boîte générique dédiée : DAE-Paris Tous En jeux@paris.fr

Des rendez-vous avec l'équipe Paris Tous En Jeux sont également possibles pour échanger sur les dossiers.